

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **dixième jour de mai 2010**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

10-05-131

Approbation des procès-verbaux – avec la modification de la résolution no 10-04-120

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller, Rock Paquin, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 12 avril et du 19 avril 2010 avec une correction à la résolution no 10-04-120 modifiant le montant indiqué de 100 \$ pour 110 \$.

ADOPTÉE

10-05-132

Politique d'affichage sur le tableau électronique

ATTENDU QUE ce conseil a procédé à l'acquisition d'un tableau électronique pour diffuser les nouvelles ou activités qui ont lieu sur son territoire;

ATTENDU QUE ce conseil désire réglementer les différents messages et les organismes qui auront l'opportunité de diffuser leurs activités ou messages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la diffusion des activités des organismes sans but lucratif de Princeville qui tiendront des activités sur le territoire de la Ville de Princeville.

QU'aucun frais ne sera exigé à ceux-ci pour la diffusion de leur message ou de leurs activités sur le tableau électronique de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-05-133

Ratification des chèques, des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 13 avril 2010 - nos 0CH000617 à 0CH000621	26 310.43 \$
- En date du 15 avril 2010 - nos 0CH000622 à 0CH000624	1 983.36 \$
- En date du 16 avril 2010 - nos 0CH000625 à 0CH000628	3 311.86 \$
- En date du 20 avril 2010 - nos 0CH000629 à 0CH000640	25 083.86 \$
- En date du 23 avril 2010 - nos 0CH000641 à 0CH000645	26 649.61\$
- En date du 28 avril 2010 - nos 0CH000646 & 0CH000647	14 337.51 \$
- En date du 5 mai 2010 - nos 0CH000648 à 0CH000651	18 538.30 \$
- En date du 14 décembre 2009 - no 9CH001834	annulé
- En date du 26 janvier 2010 - nos 0CH000137	annulé

Fonds d'immobilisation :

- En date du 20 avril 2010 - nos 0CH200009	1 726.99 \$
---	-------------

dépôts salaires des périodes 201014 à 201017
temps supplémentaires des périodes 201014 à 201017

ADOPTÉE

10-05-134

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 10 mai 2010 - nos 0CH000652 à 0CH000788	158 963.21 \$
---	---------------

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs semestriels - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

Dépôt d'états financiers d'organismes - Le greffier dépose les états financiers de l'organisme subventionné par la Ville: Hockey mineur Princeville.

10-05-135

Soumissions pour un emprunt d'un montant de 280 100 \$ - Adjudication

Il est proposé par le conseiller Claude Côté, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la *Financière Banque Natio-*

nale inc. pour son emprunt de 280 100 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2003-66, 2003-67 et 2009-169, au prix de 98,006, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

38 800 \$	2.00 %	19-05-2011
40 400 \$	2.70 %	19-05-2012
42 100 \$	3.25 %	19-05-2013
43 800 \$	3.60 %	19-05-2014
115 000 \$	4.00 %	19-05-2015

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

10-05-136

Concordance des règlements touchés par le financement permanent

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billet un montant total de 280 100 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2003-66	35 600 \$
2003-67	118 900 \$
2009-169	125 600 \$

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville avait le 6 mai 2010, un montant de 154 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 557 186 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 2003-66 et 2003-67;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 280 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2003-66, 2003-67 et 2009-169 soit réalisé;

QUE les **billets** soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** soient datés du 19 mai 2010;

QUE les intérêts sur les **billets** soient payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	38 800 \$
2012	40 400 \$
2013	42 100 \$

2014	43 800 \$
2015	45 700 \$
2015	69 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Princeville émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 mai 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2009-169 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la Ville de Princeville emprunte 154 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligation ou de billets pour un terme additionnel de 13 jours au terme original des règlements numéros 2003-66 et 2003-67.

ADOPTÉE

10-05-137

Modification de la résolution 10-02-028

ATTENDU QUE le mode de financement de l'augmentation de la dépense décrétée au règlement no 2008-145 par la résolution no 10-02-028 n'avait pas été mentionné;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que l'alinéa suivant soit ajouté à la résolution no 10-02-028;

QUE le montant de 135 000 \$ additionnel soit financé comme suit :

- Fonds d'administration 50 000 \$
- Contribution Caisse Desjardins de l'Érable 30 000 \$
- Subvention du Pacte rural de la MRC de l'Érable 55 000 \$

ADOPTÉE

10-05-138

Annulation de solde résiduel sur le règlement d'emprunt no 2009-169

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2009-169 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel s'élève à 125 600 \$;

ATTENDU QU'il existe un solde de 4 400 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2009-169 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Fernand Ruel et résolu unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2009-169 soit réduit de 130 000 \$ à 125 600 \$;

QU'une copie certifiée de la présente soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

10-05-139

Horaire estival des bureaux

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise les horaires de travail suivants :

Secteur administratif : (du 30 mai 2010 au 28 août 2010)

Hôtel de Ville :

Lundi au Jeudi : 8 h00 à 12h00
13h30 à 16h30
Vendredi : 8 h00 à 12h30

Loisirs:

Lundi au Jeudi : 8h30 à 11h30
12h30 à 16h30
Vendredi : 8h30 à 12h30

Secteur maintenance Loisir : (du 21 mai 2010 au 30 juillet 2010)

Lundi au Jeudi : 7h00 à 12h00
12h45 à 16h30
Vendredi : 7h00 à 12h00

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les lettres d'entente à ce sujet avec le syndicat.

ADOPTÉE

10-05-140

Reconnaissance d'un organisme aux fins du règlement sur le colportage

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de reconnaître l'organisme «La Maison du CLDI de l'Érable», établi à Plessisville, est officiellement reconnue en vertu de l'article 10 du règlement no 10-05 sur le colportage;

Cette résolution prend effet immédiatement et reste en vigueur jusqu'à son remplacement ou son abrogation.

ADOPTÉE

10-05-141

Fermeture de l'entrée du boulevard Carignan sur le boulevard Baril

ATTENDU QUE le ministère des Transports ne recommande pas dans la situation actuelle, l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Baril et du boulevard Carignan Ouest;

ATTENDU QUE le ministère aurait une ouverture pour l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Baril et de la rue Boulet si le trafic était dérivé vers cette rue par la fermeture de l'intersection Baril/Carignan Ouest;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de confirmer au ministère des Transports du Québec :

QUE la Ville de Princeville entend fermer à la circulation l'intersection du boulevard Carignan donnant sur le boulevard Baril;

QUE la Ville de Princeville entend également fermer toute sortie du boulevard Carignan Est sur le boulevard Baril mais y aménager une entrée à sens unique entre

boulevard Baril et rue Paré.

ADOPTÉE

10-05-142 **Fourniture de sulfate ferrique pour 2010**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de retenir pour 2010 l'offre de CHEMCO inc. pour la fourniture de sulfate ferrique au prix de 0,168 \$ le kilogramme avant taxes.

ADOPTÉE

10-05-143 **Entente industrielle avec Tricots Duval et Raymond**

Sur une proposition de Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, Gilles Fortier, et le directeur général, Mario Juaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, une entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité avec Tricots Duval et Raymond pour son établissement du 11 rue Saint-Jacques Ouest à Princeville.

ADOPTÉE

10-05-144 **Offre de services professionnels pour les travaux de prolongement d'une nouvelle rue dans le secteur Lecours**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de mandater la firme d'ingénieurs Teknika HBA pour préparer les plans et devis ainsi que d'effectuer les levés topographiques et la surveillance pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour une nouvelle rue dans le secteur de la rue Lecours le tout selon l'offre de service en date du 10 mai 2010 pour un montant d'environ 20 220 \$ plus les taxes applicables en vigueur.

Il est également résolu de mandater Teknika HBA à présenter la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement dans le cadre du même projet.

ADOPTÉE

10-05-145 **Demande à la MRC de l'Érable pour l'entretien des branches 1 et 2 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais**

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau;

ATTENDU QUE les frais reliés à ces travaux seront assumés à 100% par Jardinerie Fernand Fortier inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien de la branche 1 et 2 du cours d'eau Thibodeau-Desharnais.

ADOPTÉE

10-05-146 **Demande à la MRC de l'Érable pour la déviation d'une partie de la branche 5 cours d'eau Parent**

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau;

ATTENDU QUE les frais reliés à ces travaux seront assumés à 100% par J.-C. Lizotte inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge les travaux d'aménagement de la branche 5 du cours d'eau Parent.

ADOPTÉE

Approbation des budgets 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Princeville par la Société d'Habitation du Québec – Déposé.

10-05-147

Approbation d'une marge de crédit pour l'OMH

ATTENDU la demande d'approbation d'une marge de crédit pour effectuer les déboursés dans le cadre de la réfection majeure du bâtiment de l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil approuve et autorise la demande d'une marge de crédit au montant de 51 000 \$ présentée par l'Office municipal d'Habitation de Princeville pour défrayer les coûts de la réfection du bâtiment de l'office.

QUE la Ville de Princeville demeure responsable d'une proportion équivalente à 10 % telle que requise par l'Office municipal d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

10-05-148

Fonds Espoir Leucémie

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de contribuer financièrement à la campagne de financement 2010 du Fonds Espoir-Leucémie pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

10-05-149

Procure

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 250 \$ à l'organisme Procure voué à la recherche sur le cancer de la prostate et dont le mouvement origine de la région.

ADOPTÉE

10-05-150

Fondation québécoise du cancer

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Fondation Québécoise du Cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer à la Fondation québécoise du cancer, un montant de 250 \$, pour la campagne de financement 2010.

ADOPTÉE

Leucan – Défi Tête rasée – Classé.

10-05-151

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Philippe Laroche

ATTENDU QUE le demandeur Philippe Laroche s'adresse à la Commission afin d'obtenir pour le propriétaire l'autorisation de procéder à une cession de tous ses droits de propriété dans le lot 21B rang VII du cadastre du canton de Stanfold, afin de faire concorder les titres des propriétaires contigus avec leur occupation respective et celle de leurs auteurs;

ATTENDU QUE cette demande n'occasionne aucun changement au niveau de l'utilisation actuelle du sol;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

10-05-152

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Réjean Lambert

ATTENDU QUE le demandeur Réjean Lambert s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie du lot 21G rang III du cadastre du canton de Stanfold pour agrandir sa propriété;

ATTENDU QUE la partie visée par la demande est pour un usage agricole soit un pâturage pour des chevaux;

ATTENDU QUE le demandeur possède un grand bâtiment agricole sur sa propriété pour garder des chevaux;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

10-05-153

Rétrocession d'un terrain industriel rue Jérémie-Pacaud – Autorisation de signatures

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a vendu un terrain industriel à Gestion Luc Richard inc. le 23 juin 2006 sur lequel l'acquéreur devait construire une bâtisse dans un délai de trois ans;

ATTENDU QUE, suite à la vente de ses actifs, Gestion Luc Richard inc. a demandé et obtenu une prolongation de délai d'une année;

ATTENDU QUE ladite compagnie n'a pas tenue ses engagements et que la Ville de Princeville est dans son droit d'en exiger la rétrocession, laquelle procédure a été entamée à la fin du délai prescrit;

ATTENDU QUE la compagnie est consentante à céder à la Ville de Princeville le terrain concerné;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, Gilles Fortier, et le greffier, Mario Juairé, à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte de cession préparé par Nathalie Houle, notaire;

QU'une somme de 37 930,80 \$ soit versée à Gestion Luc Richard inc. par le biais de Nathalie Houle, notaire en fidéicommiss;

QUE cette dépense soit financée par une affectation du surplus accumulé de la Nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-05-154

Cession de rues et servitudes – Faubourg du Golf – Autorisation de signatures

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le maire, Gilles Fortier, et le greffier, Mario Juairé, à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié préparé par André Baril, notaire, par lequel la compagnie 9074-5126 Québec inc. cède à la Ville de Princeville les assiettes des rues Grégoire et Desrochers ainsi que des servitudes pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur certains lots.

ADOPTÉE

10-05-155

Vente d'un terrain résidentiel – 215 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Nicole Beaudoin et Marc Vigneault ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-239 (215 Lecours) pour le prix de 15 851.82 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir, cette résolution remplace la 10-04-110.

ADOPTÉE

10-05-156

Vente de terrains résidentiels – 340-350 Lecours

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Princeville ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-181 (340 Lecours) pour le prix de 9 335.00 \$ avant les taxes applicables et le lot 247-1-180 (350 Lecours) pour le prix de 11 313.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-05-157

Vente d'un terrain résidentiel – 220 Lecours

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Rénovation Christian Giguère ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-221-1 (220 Lecours) pour le prix de 15 679.61 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-05-158

Vente d'un terrain résidentiel – 180 Fréchette

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Rénovation Christian Giguère ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-172 (180 Fréchette) pour le prix de 15 877.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-05-159

Soumissions pour l'aménagement d'un terrain de balle – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions et la recommandation de l'ingénieur déposés par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour l'aménagement d'un terrain de balle à Excavation Bois-Francis, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un coût de 153 472.90 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit financée à même une affectation du surplus réservé à cette fin pour un montant de 115 896.14 \$ et à même le surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville pour la différence.

ADOPTÉE

10-05-160

Honoraires professionnels pour l'éclairage du terrain de soccer

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter la dépense et d'autoriser le paiement pour les honoraires professionnels pour les services d'ingénieurs pour l'éclairage au terrain de soccer international à Teknika HBA inc. au montant de 5 863.55 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit financée à même une appropriation du surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-05-161

Honoraires professionnels pour l'aménagement du terrain de balle

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter la dépense et d'autoriser le paiement pour les honoraires professionnels pour les services d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement d'un terrain de balle ainsi que pour son éclairage à Teknika HBA inc. au montant de 8 885.25 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit financée à même une appropriation du surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-05-162

Modification de la contribution financière à la Société d'Horticulture pour 2010-05-14

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier la contribution financière à la Société d'Horticulture de Princeville, établie initialement à 56 000 \$ par la résolution 10-01-005, par la nouvelle contribution suivante :

- 7 000 \$ pour les opérations de l'organisme;
- 7 000 \$ pour l'organisation de la Foire champêtre et culturelle;

QUE cette contribution de 14 000 \$ soit versée en mai 2010.

ADOPTÉE

10-05-163

Versement de la commandite au Club de Hockey Le Titan

ATTENDU l'entente intervenue avec le Club de hockey Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de verser la commandite pour la saison 2009-2010 prévue à l'entente pour un montant de 26 000.00 \$.

ADOPTÉE

10-05-164

Tournoi de golf au profit du hockey mineur de Princeville

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de payer un foursome au montant de 240.00 \$ pour participer à la 2^e édition du tournoi de golf du Hockey mineur de Princeville qui aura lieu au club de golf des Bois-Francis le samedi 26 juin 2010.

ADOPTÉE

10-05-165

Demande d'aide financière – Patrimoine Princeville

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisme Patrimoine Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'octroi d'un montant de 1 000 \$ à Patrimoine Princeville pour l'organisation de leurs activités annuelles.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-05-166

Levée de la séance

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire